



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	28	15	6

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 12 juillet 2019

**OBJET : 13-2 - ENVIRONNEMENT -  
CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE  
L'INRA UNITE EXPERIMENTALE DE LA  
VILLA THURET - AUTORISATION DE  
SIGNATURE**

Le vendredi 12 juillet 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 05/07/19, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Patrice COLOMB, M. André-Luc SEITHER, M. Yves DAHAN, Mme Khéra BADAOU, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

M. Serge AMAR à M. Eric DUPLAY  
Mme Marina LONVIS à Mme Anne-Marie BOUSQUET  
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN  
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE  
Mme Martine SAVALLI à Mme Angèle MURATORI  
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Eric PAUGET  
M. Henri CHIALVA à M. Alain CHAUSSARD  
Mme Marguerite BLAZY à M. Jean LEONETTI  
M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB  
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO  
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE  
Mme Rachel DESBORDES à Mme Vanessa LELLOUCHE  
Mme Agnès GAILLOT à M. Hassan EL JAZOULI  
Mme Marine VALLEE à M. Tanguy CORNEC  
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

**Absents :** M. Audouin RAMBAUD, M. Michel GASTALDI, M. Mickael URBANI, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

2389119

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 18 JUIL. 2019

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le

18 JUIL. 2019

Par délégation du Maire,  
L'Attachée territoriale,



S. MIGLIORE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.  
Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

## 13-2 - ENVIRONNEMENT - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'INRA UNITE EXPERIMENTALE DE LA VILLA THURET - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

Dans le cadre de sa politique de gestion des espaces verts et de l'environnement urbain, la Commune d'Antibes a pour objectif d'améliorer la palette végétale et les techniques horticoles utilisées pour réaliser des aménagements adaptés au contexte, économes et durables.

Pour cela, elle souhaite encourager une démarche d'espaces verts respectueuse des principes du développement durable et la promouvoir auprès de la profession et des particuliers.

Dans ce contexte, la Commune désire profiter des connaissances de l'Unité Expérimentale de la Villa Thuret, dépendante de l'INRA pour :

- rechercher, introduire en culture et expérimenter de nouvelles espèces issues du sauvage, de les caractériser, d'identifier les services qu'elles sont susceptibles de rendre ;
- valoriser ces données et de diffuser ces ressources auprès des professionnels ;
- accompagner la ville d'Antibes dans l'expérimentation de nouveaux aménagements végétaux, favorisant une gestion durable et respectueuse de l'environnement et un aménagement paysager de qualité ;
- promouvoir la connaissance de ces espèces auprès du public.

Elle souhaite tester les végétaux proposés par l'Unité Expérimentale de la Villa Thuret et soutenir sa politique de diffusion de l'information et des connaissances auprès du public.

Il est à noter que, dans de nombreuses villes françaises, les services espaces verts sont accompagnés par le jardin botanique de la ville afin d'expérimenter et d'adapter leurs aménagements aux contraintes, notamment réglementaires, et bénéficier de la connaissance en la matière de ces instituts.

L'Unité Expérimentale de la Villa Thuret proposera à la Commune des espèces végétales qui seront accompagnées de leurs caractéristiques botaniques et horticoles, et des propagules pour expérimenter les techniques les mieux adaptées.

La Commune pourra utiliser ces ressources conformément aux recommandations de l'Unité Expérimentale de la Villa Thuret. Cet observatoire naturel servira à nourrir les observations de l'Unité Expérimentale de la Villa Thuret dans un autre contexte que celui du Jardin de la villa Thuret.

Dans le cadre de sa mission pédagogique, la Villa Thuret prévoit de valoriser les résultats de l'étude auprès du public et notamment de promouvoir ces espèces nouvelles lors des manifestations ouvertes au public.

Lors du Salon des Plantes qui se tiendra sur le site du Pré aux Pêcheurs, la Commune proposera à l'INRA un stand gratuit d'information et de diffusion des connaissances et de promotion des plantes étudiées à la Villa Thuret.

L'Unité Expérimentale de la Villa Thuret pourra également présenter et promouvoir l'exposition de phénologie réalisée à l'occasion de l'édition du guide de phénologie chez Biotopie en 2017. Des documents d'informations et de communication seront réalisés au cours du projet : panneaux, brochures, fiches techniques sur les espèces végétales...

Cette valorisation pourra également avoir lieu lors des manifestations du jardin Thuret à destination du public (Rendez-vous au jardin, Journées du Patrimoine).

13-2 - ENVIRONNEMENT - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'INRA UNITE EXPERIMENTALE DE LA VILLA THURET - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée de 3 ans, à compter de sa signature.

Sur un budget total annuel de 19 551 euros, la Villa Thuret sollicite une participation de la Commune à hauteur de 10 000 euros.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'INRA, Unité Expérimentale de la Villa Thuret, ainsi que tout avenant s'y rapportant sans que l'économie générale du contrat n'en soit bouleversée ;

- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2019.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."*

**Accusé de réception préfecture****Objet de l'acte :**DCM N.13-2 - ENVIRONNEMENT - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'INRA UNITE  
EXPERIMENTALE DE LA VILLA THURET - AUTORISATION DE SIGNATURE**Date de transmission de l'acte :** 18/07/2019**Date de réception de l'accusé de  
réception :** 18/07/2019**Numéro de l'acte :** lmc1731784 ( voir l'acte associé )**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20190712-lmc1731784-DE**Date de décision :** 12/07/2019**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.8. Environnement